



RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE **« Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique »** **- Session 2022-**

Préambule

Contrairement à la session 2021 de la certification complémentaire, secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, la session 2022 a attiré un nombre conséquent de candidats. On peut raisonnablement attribuer ce regain d'intérêt au développement continu des SELO sur le territoire qui offrent aux enseignants la concrétisation des bénéfices qu'élèves et professeurs peuvent tirer de cette nouvelle dynamique à savoir, viser une mention européenne au baccalauréat pour les uns et complexifier son enseignement pour les autres.

Si le jury se réjouit de l'accroissement du nombre de candidats, il n'en demeure pas moins que les écueils rencontrés par les candidats restent similaires d'une session à l'autre. Ainsi, le rapport de jury de la session 2020 demeure toujours d'actualité quant aux conseils formulés.

Composition du jury 2021

M. Olivier APOLLON, IEN Lettres-Histoire

Mme Catherine BATSCH, IA-IPR de Langues, spécialité anglais – Présidente du jury

Mme Mathilda CHANG, IA-IPR de SVT

Mme Géraldine FONDEVILLE, IA-IPR d'Economie Gestion

Valérie GARBET, professeur agrégé d'espagnol

Mme Sylvie MARTINEAU, IA-IPR de STI

M. Éric SIGWARD, IA-IPR de mathématiques

Christiane TAYLOR, Conseillère pédagogique Langue 1^{er} degré

Mme Yvette TOMMASINI, IA-IPR d'Histoire, Géographie, EMC

La session DNL Anglais 2022 en chiffres : 16 candidats inscrits, 2 absents, 9 reçus.

14 candidats en anglais :

- 4 candidats en Histoire et géographie
- 1 candidat en SII option ingénierie mécanique
- 6 candidats en éco-gestion
- 2 candidats en mathématiques
- 1 candidat en STMS

Candidats admis

- 7 candidats admis en **anglais** dans les disciplines suivantes : éco-gestion (3), histoire-géographie (1), mathématiques (2), PE (1)
- 1 candidat du **1er degré** admis en **anglais**
- 1 candidat en mathématiques admis en **espagnol**

Références des textes concernant la certification complémentaire :

Conformément à la Note de service du 19 octobre 2004 publié au **BO n° 39 du 28 octobre 2004**, le jury est institué au niveau académique pour chacun des secteurs disciplinaires. Il est nommé par le Vice-recteur. Les membres sont choisis, en fonction des secteurs disciplinaires concernés, parmi les membres du corps des inspecteurs du second degré, les chargés de mission ou CPC du 1^{er} degré.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par une prise de parole en continu du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. La présentation du candidat se fait dans la langue cible. Le candidat fait état de sa motivation pour la certification complémentaire en langue en s'appuyant sur ses connaissances et expériences entreprises en la matière.

L'entretien qui suit peut s'effectuer, pour tout ou partie et au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. Il permet au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant l'organisation des enseignements dans le contexte des Sections Européennes ou de Langues Orientales (SELO). Mais aussi, d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre de son enseignement EN langue, au sein d'un établissement scolaire du second degré.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription qui n'est pas soumis à notation. Le rapport est rédigé pour tout ou partie dans la langue cible.

Concernant la certification, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve orale, sont déclarés admis. Le Vice-recteur établit un arrêté global d'admission.

La note de service parue au **BO n°30 du 25 juillet 2019** autorise désormais l'ouverture de l'examen aux enseignants du premier degré.

Les membres du jury ont cherché lors de l'entretien à repérer, recenser et reconnaître les compétences des professeurs susceptibles d'assumer à l'échelle de l'établissement ou du territoire, des enseignements en Langue en section européenne.

La rédaction du rapport du candidat

Le jury engage les candidats à se conformer aux contraintes imposées par le BO n°39 du 28/10/2004, dont une lecture attentive permet de mesurer les enjeux du rapport dans le processus d'habilitation des candidats prétendant à la certification complémentaire : *« En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM (aujourd'hui INSPE), et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »*

Il s'agit donc pour le candidat, à travers ce rapport, de témoigner de son parcours professionnel mais aussi de l'état d'avancement de sa réflexion pédagogique et didactique au regard des spécificités de l'enseignement d'une discipline dite non linguistique, au travers d'un exemple choisi avec discernement. Au-delà de la description et de la narration d'un parcours, il s'agit d'amorcer une analyse de pratiques déjà à l'œuvre, au regard d'envies professionnelles et d'évolutions institutionnelles. Certains candidats ont relaté une expérimentation menée en classe, suivie d'une analyse très pertinente portant sur les choix effectués et leur incidence sur les apprentissages. Cet exercice leur a permis d'engager une réflexion en amont, base d'échanges fructueux lors de l'entretien.

Au moment du dépôt du dossier, certains candidats n'ont pas encore expérimenté un enseignement en langue avec leurs élèves. Le cas échéant, il convient de le mentionner explicitement afin d'informer le jury que des expérimentations seront menées d'ici l'épreuve orale et serviront de support d'échanges lors de l'entretien. Il appartient alors au candidat de se munir d'un ou plusieurs exemples mis en œuvre à partager avec les membres du jury le jour de l'épreuve.

L'exposé

« L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. » (BO n°39 du 28/10/2004).

La majorité des candidats avait suivi une formation inscrite au PAF 2021-22 dont l'objectif était de préparer cet examen. Le jury a apprécié l'état des connaissances plus précises sur les SELO et la quasi disparition des mythes tels que « le professeur de langue sert à traduire le lexique » ou bien encore « enseigner une DNL c'est traduire son cours ».

L'exposé doit en outre permettre au candidat de témoigner de sa nécessaire réflexion sur la didactique et la pédagogie de l'enseignement DNL, sans omettre la place de la culture portée par la langue de médiation : quelle valeur ajoutée pour les élèves ? Comment prendre faire progresser simultanément les élèves dans sa discipline et en langue ? Quelle collaboration avec les

professeurs de Langues ? Qui évalue ? Qu'évalue-t-on précisément ? Il convient de faire preuve de curiosité et de s'interroger aussi sur la façon dont est enseignée sa propre discipline dans le/les pays de la langue cible.

L'exposé doit aussi mettre en évidence les évolutions intervenues entre le temps de la rédaction du rapport et celui de la présentation au jury d'une réflexion et d'un projet mûris. Comment installer une SELO dans mon établissement ? Quelles sont les possibilités de projets de partenariats avec l'étranger ?

L'entretien

« L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. » (BO n°39 du 28/10/2004).

L'entretien est l'occasion, pour le candidat, de témoigner de sa compréhension des enjeux de l'enseignement d'une DNL au regard de son expérience professionnelle et de son expertise disciplinaire. Enseigner une DNL, c'est en effet s'approprier la didactique au croisement de deux disciplines. Mais enseigner une DNL, c'est plus encore transcender les enjeux disciplinaires pour aller vers davantage de transversalité.

Une SELO ne saurait se réduire au seul enseignement d'une DNL. Les échanges culturels et internationaux, ancrés dans le projet d'établissement, sont au cœur de la vie de la section autour de laquelle s'articulera la coopération du binôme de professeurs de langue et de DNL.

L'expérience montre que les candidats ayant déjà observé des cours de langue vivante, des cours de DNL, ayant échangé avec des collègues expérimentés ou ayant eux-mêmes proposé un projet pédagogique en langue étrangère à leurs élèves dans le temps ordinaire de la classe, sont mieux à même d'envisager les écueils auxquels le professeur de DNL est amené à faire face et les stratégies de contournement ou d'accompagnement susceptibles de faciliter une mise en activité efficace des élèves durant le cours de DNL.

Il conviendrait que les futurs professeurs de DNL s'intéressent aux démarches d'apprentissage des langues et à la déclinaison concrète de ces approches dans leur pratique pédagogique, que cela concerne la maîtrise du français langue de scolarisation ou la langue étrangère corrélée à la discipline enseignée d'ailleurs.

On invite par exemple les professeurs à échanger davantage avec leurs collègues de langues afin de se projeter dans la nécessaire coopération pour un enseignement/apprentissage réussi pour les élèves. On les engage également à considérer de manière plus approfondie les modalités pertinentes d'une évaluation croisée des productions des élèves.

Il importe que les candidats connaissent les évolutions récentes liées à la réforme du lycée, des modalités de validation du parcours spécifique réalisé par un élève en et hors Section Européenne (obtention de la mention européenne au baccalauréat, **BO n°3 du 17 janvier 2019** ainsi que le **BO n°31 du 26 aout 2021**).

Conclusion

Le jury de la certification complémentaire reçoit chaque année les candidats avec le même intérêt anticipé d'entretiens professionnels substantiels. On regrette toutefois que certains candidats se présentent le jour de l'épreuve uniquement pour chercher des informations, les inspecteurs les auraient reçus avec plaisir pour y répondre bien en amont de l'épreuve. Une préparation efficace à l'épreuve ne peut pas faire l'économie d'expérimentations répétées durant l'année ; il ne s'agit pas de s'affranchir de la certification, mais bien de s'entraîner en vue de réussir cette certification.

Le jury réaffirme ici toute l'importance qu'il accorde à la prise en considération par le candidat du point de vue de l'élève, mais aussi de sa collaboration avec les professeurs de Langues.

Les candidats habilités ont fait montre d'une aisance avérée dans la langue étrangère dans laquelle ils sollicitaient l'habilitation. Ils ont élaboré, mis en œuvre et analysé un ou des projets pédagogiques DNL et ont su convaincre le jury de leur compréhension fine de la cohérence d'un parcours d'apprentissage DNL adapté aux élèves. La réussite résulte d'une préparation sérieuse ; elle garantit un enseignement en LVE ambitieux et durable.

La présidente du jury, Catherine Batsch

 — 